

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

Janvier à Décembre 2023

---

Assemblée générale du 19 avril 2024

# Sommaire

**01**

L'AM41 :  
présentation de  
l'Association

**02**

L'Association des  
Maires au service  
de son territoire

**03**

Le conseil juridique  
auprès des  
communes

**04**

Les formations et  
réunions  
d'information

**05**

Les partenariats et  
conventions

**06**

Les temps forts de  
l'année 2023

# L'AM41 : présentation de l'Association

01

## LES MEMBRES DU BUREAU



**Catherine  
LHÉRITIER**  
Présidente



**Daniel  
LOMBARDI**  
1er Vice-  
président



**Claire  
FOUCHER-MAUPETIT**  
2ème Vice-présidente



**Laurent  
BRILLARD**  
3ème Vice-  
président



**Jeanny  
LORGEUX**  
4ème Vice-  
président



**Éric  
MARTELLIERE**  
Trésorier



**Magali  
MARTY-ROYER**  
Trésorière  
adjointe



**Nicole  
JEANTHEAU**  
Secrétaire  
générale



**Christophe  
THORIN**  
Secrétaire  
général adjoint



**François  
FROMET**  
Membre



**Dominique  
DHUY**  
Membre

## LES MEMBRES DU CA

Philippe AGULHON  
Alexandre AVRIL  
Pierre BARBÉ  
Catherine BLOQUET-MASSIN  
Laurent BRILLARD  
Daniel CHARLUTEAU  
Gérard CHAUVEAU  
Gilles CLÉMENT  
François COCHET  
Dominique DHUY  
Bernard ESPUGNA  
Claire FOUCHER-MAUPETIT  
François FROMET  
Nicolas GARNIER  
François GAUTRY  
Jean-Pierre GUÉMON  
Damien HÉNAULT

Pascal HUGUET  
Nicole JEANTHEAU  
Catherine LHÉRITIER  
Daniel LOMBARDI  
Jeanny LORGEUX  
Jean-François MARINIER  
Éric MARTELLIÈRE  
Magali MARTY-ROYER  
Philippe MERCIER  
Maryse MORESVE  
Christelle PELLÉ  
Bernard PILLEFER  
Isabelle SOIRAT  
Arnaud TAFILET  
Agnès THIBAUT  
Christophe THORIN

Les instances de l'Association des Maires de Loir-et-Cher (bureau et conseil d'administration) se sont réunies régulièrement au cours de l'année 2023.

## L'ÉQUIPE

Directrice : Caroline PITARD  
Chargée de la formation et de la gestion comptable : Stéphanie LAUNAY  
Juristes : Noémie BLET - Adrien THOREAU  
Assistante administrative : Coralie POUPINEAU

# COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES

# 265

communes

# 9

EPCI



# L'Association des Maires au service de son territoire

02

## LES COMMUNES FACE AUX DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT

De nombreux élus ont alerté l'AM41 sur les difficultés récurrentes rencontrées dans les démarches d'embauche, qu'il s'agisse de remplacer des départs à la retraite ou autre, ou de pourvoir une création de poste. Le recrutement des agents communaux, et tout particulièrement des secrétaires de mairie, est un sujet de préoccupation majeure des élus.

Afin d'identifier plus précisément les problèmes rencontrés en matière de recrutement, l'Association des Maires a lancé une enquête courant 2023 auprès des collectivités du département avec l'appui de l'Observatoire de l'Economie et des Territoires.

Les résultats de cette enquête ont fait l'objet d'une fiche de l'Observatoire parue en décembre 2023.

Face à cette difficulté de recrutement des secrétaires de mairie, l'AMF a par ailleurs conduit de nombreux travaux ces dernières années qui ont abouti, en octobre 2021, à la formulation de 26 propositions visant à la revalorisation et à l'attractivité de ce métier. La plupart de ces mesures ont été reprises dans la loi du 30 décembre 2023, publiée au JO du 31 décembre 2023.

## LE COMBAT POUR CONSERVER UNE OFFRE SCOLAIRE EN MILIEU RURAL

Dans le cadre du projet de carte scolaire pour la rentrée 2023-2024, plusieurs maires ont fait part de leur inquiétude quant aux fermetures de classes et aux conséquences néfastes de telles décisions sur le fonctionnement de leur école et plus largement sur le service public de l'enseignement en milieu rural.

L'AM41 s'est fait le relais de ces inquiétudes auprès de la directrice académique et a interpellé le Ministre de l'Éducation nationale sur l'avenir de l'école en milieu rural. Elle s'est d'ailleurs prononcée contre le projet de la carte scolaire soumis au CDEN.



Décembre 2023 #181

### Difficultés de recrutement dans les collectivités territoriales du Loir-et-Cher

Analyse des principaux résultats de l'enquête

Fin 2022 et courant 2023, l'Observatoire de l'Économie et des Territoires en partenariat avec l'Association des Maires de Loir-et-Cher a interrogé près de 440 collectivités territoriales du département sur leurs difficultés de recrutement.

Plus de 220 témoignages de communes, syndicats intercommunaux et communautés de communes ou d'agglomération ont été recueillis lors de cette consultation, soit plus d'un retour sur deux.

4 employeurs territoriaux sur 10 faisaient état, au moment de la consultation, d'un manque de main-d'œuvre.

Au total, les besoins portaient sur 185 postes, soit 5 % des effectifs des répondants. Les postes recherchés relevaient principalement des filières technique ou administrative (85 %) et de la catégorie hiérarchique C. Ils étaient ouverts dans les deux tiers des cas à des profils contractuels.

35 % des collectivités ayant répondu mentionnaient des difficultés importantes de recrutement, du fait notamment du niveau peu attractif des rémunérations et d'un défaut de candidatures au niveau local.

Selon elles, il devient de plus en plus difficile d'embaucher un agent technique ou d'entretien des locaux, un

secrétaire de mairie, un agent administratif ou un animateur périscolaire.

Ces tensions de recrutement ne sont pas sans conséquence, puisque 44 % des collectivités estiment qu'elles impactent la qualité du service public rendu et entraînent des retards administratifs.

Ces difficultés devraient s'accroître dans les prochaines années. Comme partout ailleurs, les employeurs territoriaux du département doivent faire face au vieillissement de leurs effectifs. Près de 7 % des agents des collectivités répondantes pourraient prendre leur retraite dans les deux années à venir : 165 départs pour fin de carrière ont été identifiés au moment de la consultation, dont les deux tiers dans les métiers de la filière technique.

Pour faire face à ces défis, des mesures ciblées ont déjà été prises pour améliorer l'attractivité de certaines collectivités territoriales et le recrutement, notamment par l'octroi d'avantages liés à la rémunération. D'autres pistes d'action ont aussi été suggérées, comme la mutualisation des agents pour aménager des postes à temps plein ou le développement de partenariats avec des centres de formation pour construire des réponses adaptées aux besoins.



Les Fiches de l'Observatoire - Décembre 2023 - N°181 - Observatoire de l'Économie et des Territoires

loir-et-cher | actualité

### Écoles : premiers contours de la carte scolaire

À quel ressemblera la rentrée 2023 en Loir-et-Cher ? Le pré-projet transmis aux syndicats dévoile les grandes lignes de la future carte scolaire.



Sur le terrain, la colère monte

## LE SUIVI ATTENTIF DE L'ACTUALITÉ LÉGISLATIVE, RÉGLEMENTAIRE ET INSTITUTIONNELLE

Tout au long de l'année, l'AM41 délivre aux élus adhérents l'essentiel de l'information utile à l'exercice de leur mandat : articles sur les actualités législatives, réglementaires et financières, initiatives locales, fiches pratiques, notes juridiques...

Elle aide ainsi les élus à décrypter une actualité toujours plus complexe, à partager des solutions et les accompagne dans la gestion de leur collectivité.

Les grands thématiques abordées en 2023 :

- la réforme du FCTVA
- la fonction publique : la loi sur la parité ; la protection sociale complémentaire
- le ZAN et la limitation des droits à construire
- les zones d'accélération des énergies renouvelables
- le dispositif villages d'avenir
- l'indemnisation suite aux mouvements de retrait gonflement argile
- le déploiement du Fonds Vert
- l'organisation des élections sénatoriales
- la réforme du pouvoir de police de la publicité extérieure
- les droits à la retraite des élus locaux...

### LE GRAND THEME DE L'ANNÉE : FOCUS SUR LE RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE DES ÉLUS

Depuis la loi n°2015-366 du 31 mars 2015, les élus locaux doivent respecter des principes déontologiques rappelés dans la charte de l'élu local : impartialité, dignité, probité, intégrité ou encore absence de conflit d'intérêts. Or, l'application de ces principes peut parfois être complexe.

C'est la raison pour laquelle la loi 3DS du 21 février 2022, complétée par le décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022, impose que les élus puissent consulter un référent sur toute question relative à ces principes. Il a donc été demandé aux collectivités territoriales de désigner un référent déontologue pour les élus.

Face aux nombreuses questions demeurées en suspens notamment sur la saisine du déontologue et sur la portée éventuellement juridique de ses avis, les associations départementales de maires et l'AMF se sont mobilisées et ont interpellé les services de l'Etat afin qu'ils apportent des réponses claires et lèvent les flous juridiques.

Pour répondre aux interrogations des collectivités, l'Association des Maires a transmis une liste de personnes qui ont donné leur accord pour exercer la mission de référent déontologue, ainsi qu'un ensemble de documents visant à accompagner les maires dans la mise en œuvre de cette obligation.



Blois, le 14 avril 2023

#### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

##### L'Association des Maires de Loir-et-Cher adopte une motion contre les déserts médicaux.

Des élus transpartisans de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale ont élaboré une proposition de loi n° 741 « Loi contre les déserts médicaux, d'initiative transpartisane ». Une délégation de la commission - composée de Christophe MARRON (Renaissance Loir-et-Cher), Guillaume GAROT (PS-NUPES Mayenne), Philippe VIGIER (Modem Euro-et-Loir), Hadrien CLOUET (LFI-NUPES Haute-Garonne), Yannick FAVENNEC (Horizons Mayenne), Jean-Claude RAUX (Ecologiste-NUPES Loire-Atlantique) et Nicolas FORISSIER (LR Indre) - est venue en Loir-et-Cher pour exposer le dispositif de cette loi.

Compte tenu de la situation à laquelle est confrontée la région Centre-Val de Loire, et particulièrement le Loir-et-Cher, avec 17 % d'habitants sans médecin traitant (contre 11 % en moyenne à l'échelon national), il est indispensable qu'un texte sur la démographie médicale soit débattu au sein du parlement. Néanmoins toutes les dispositions de cette proposition de loi ne remportent pas nécessairement l'unanimité. Aussi, l'Association des Maires de Loir-et-Cher a adopté la motion suivante :

L'Association des Maires de Loir-et-Cher, réunie en conseil d'administration le 13 avril 2023, formule le vœu qu'un débat soit ouvert de manière urgente devant le parlement sur la question des déserts médicaux, dont la proposition de loi n° 741 dite « Loi contre les déserts médicaux, d'initiative transpartisane » peut être le support.

Le Conseil d'administration de l'Association des Maires soutient l'esprit dans lequel cette proposition de loi a été rédigée. Concernant l'installation des professionnels de santé, il faudra mettre en débat la nécessité d'une éventuelle autorisation préalable ou le recours à un dispositif de conventionnement incitatif des médecins avec une bonification du tarif de la consultation pour les zones sous-dotées. Le Conseil d'administration de l'Association des Maires souligne par ailleurs la nécessité de réformer les études médicales, et de revoir la situation des internes et externes. Il souhaite également que la gouvernance des ARS, chargée de faire appliquer les dispositions de cette proposition de loi, intègre une représentation des collectivités territoriales, et laisse une place significative aux élus locaux au sein du conseil de surveillance de l'ARS.

Sous réserve de ces évolutions, le Conseil d'administration de l'Association des Maires de Loir-et-Cher soutient l'inscription au rôle de l'Assemblée de cette proposition de loi dans les meilleurs délais. La situation appelle une réponse en urgence.

Association des Maires de Loir-et-Cher

34 rue du Bourg-Neuf - 41000 BLOIS • Tél 02 54 79 22 67 • contact@maires41.fr • www.maires41.fr

#### 4 référents déontologiques proposés par l'AM41

**Bertrand Maréchaux, ancien Préfet et directeur général des services d'une collectivité, médiateur depuis 2019**

**bm@france-comitor.fr**

**06 75 33 40 22**

**Maître Hervé Guettard, ancien bâtonnier, avocat au barreau de BLOIS**

**h.guettard@orange.fr**

**06 71 96 13 37**

**Maître Sandrine Pouget, avocate au barreau de BLOIS**

**avocat.sandrinepouget@gmail.com**

**06 14 07 66 03**

**Maître Emmanuelle Fossier, avocate au barreau de BLOIS**

**emmanuellefossier.avocat@gmail.com**

**06 62 35 90 79**

## LA DÉFENSE DES DROITS ET INTÉRÊTS DES ÉLUS

La présidente de l'AM41 porte la parole des élus auprès du représentant de l'Etat dans le département pour remonter les problématiques particulières des élus locaux et défend les intérêts des collectivités dans un esprit pluraliste. Elle représente l'ensemble des maires en qualité de présidente de l'Association des Maires de Loir-et-Cher et de vice-présidente de l'AMF sur divers sujets prégnants, notamment sur le statut des élus. En 2023, elle est ainsi intervenue auprès de différentes institutions publiques et privées ou dans diverses occasions, telles que :

- les nombreuses réunions en préfecture
- les instances de l'AMF : bureau, comité directeur et groupe de travail sur les conditions d'exercice des mandats
- la Journée de la démocratie
- le Conseil d'administration de l'ANCT et la visite de l'ANCT en Loir-et-Cher
- la remise des prix "Marianne de la Parité"
- la signature de la convention vidéo-protection pour les collègues
- le colloque de l'Observatoire SMACL
- la Convention nationale de la démocratie locale
- le séminaire de mi-mandat du CPTSI Centre-Val de Loire
- le Conseil d'orientation de la gouvernance publique
- différentes auditions au Sénat et l'Assemblée Nationale en représentation de l'AMF
- ...



## LE SUIVI DES COMMISSIONS

**Plus de 400 élus loir-et-chériens désignés dans une 100aine d'instances**

L'Association des Maires de Loir-et-Cher, en tant qu'association pluraliste regroupant la quasi-totalité des communes et intercommunalités du département, est de fait un interlocuteur incontournable des pouvoirs publics et des acteurs locaux. Dans ces conditions, l'AM41 désigne des élus appelés à représenter l'ensemble des maires et présidents d'intercommunalité dans des commissions départementales, régionales ou nationales.

En 2023, l'AM41 a procédé au renouvellement de commissions arrivées à échéance et a effectué de nouvelles désignations. Elle a également suivi les travaux de nombreuses commissions et instances départementales dans un souci de représenter les élus, notamment au sein de la cellule eau, du comité de prévention de la délinquance, de la commission DETR, ...



## LA LUTTE CONTRE LES AGRESSIONS ENVERS LES ÉLUS

Le Loir-et-Cher n'est pas épargné par les violences perpétrées à l'encontre des élus locaux agissant dans le cadre de l'exécution de leur mandat.

C'est pourquoi, devant la recrudescence des incivilités et l'inquiétante multiplication des agressions envers les élus locaux, l'AM41 s'est constituée partie civile afin d'apporter son soutien et donner plus de poids aux plaintes déposées par les élus.

Par ailleurs, plusieurs communes du Loir-et-Cher ont signé la motion proposée par l'AMF pour un statut protecteur des élus victimes d'agressions verbales ou physiques.

Le 3 juillet, dans un contexte de violences extrêmes contre les symboles républicains, l'AMF et l'Association des Maires de Loir-et-Cher ont invité les maires à organiser un rassemblement des citoyens pour montrer leur mobilisation civique contre les violences et le retour à la paix civile.

# 4

constitutions de partie  
civile de l'AM41 pour  
apporter son soutien  
total aux maires victimes  
d'agressions physiques  
ou verbales

## LA LUTTE CONTRE L'ANTISÉMITISME

Face à la recrudescence des actes antisémites, l'AM41 a relayé l'appel de l'AMF pour un rassemblement républicain des élus et des citoyens, pour lutter contre l'antisémitisme le dimanche 12 novembre à 15 h devant la Préfecture de Blois.



## L'APPLICATION MAIRES41

L'AM41 a proposé à l'ensemble des élus son application mobile **Maires41** pour leur permettre d'accéder plus facilement et rapidement aux différents services proposés.

Sont ainsi notamment mis à disposition via cette application :

- l'annuaire des communes
- les actualités
- les sondages
- les invitations aux formations, aux événements et aux manifestations

déjà

# 79

utilisateurs

# Le conseil juridique auprès des communes

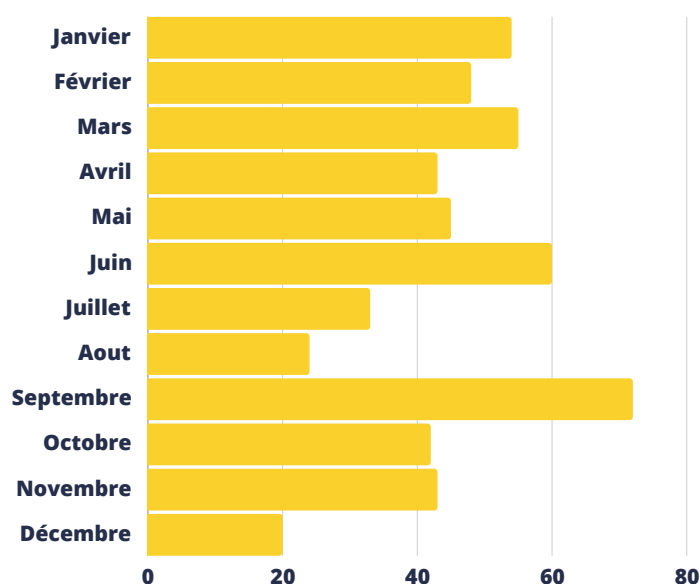
# 03

Le service juridique répond à toutes les interrogations administratives, juridiques ou financières des maires et présidents d'EPCI adhérents. Il délivre ainsi des conseils personnalisés aux élus sous forme de réponses écrites.

## RÉPARTITION DES PRINCIPAUX THÈMES DES QUESTIONS JURIDIQUES

	Nombre de demandes
Baux communaux	22
Cessions - acquisitions	17
Chemins ruraux	15
Conseil municipal	22
Domaine communal	20
Ecole	21
Environnement - cadre de vie	17
Etat civil	33
Finances locales - fiscalité	18
Législation funéraire	40
Marchés publics	14
Personnel communal	28
Police - sécurité - salubrité	69
Responsabilité	21
Statut de l' élu	19
Urbanisme	33
Voirie	20
Autres demandes	110

## NOMBRE DE QUESTIONS JURIDIQUES PAR MOIS



Grâce à un suivi et une analyse de l'actualité législative et réglementaire des collectivités, le service juridique tient l'ensemble des élus informés des dernières évolutions réglementaires relatives à l'exercice des mandats sous la forme :

- d'articles dans la newsletter mensuelle
- de notes juridiques
- de fiches pratiques et synthétiques.



# PRÈS DE 162

collectivités ont sollicité le service juridique en 2023

# 539

problématiques réglementaires et juridiques ont été posées

# + 21,7 %

d'augmentation du nombre de questions en 2023 par rapport à 2022.

# Les formations et réunions d'information

# 04

FORMATIONS 2023		
Thème	Intervenant	Date
Les documents d'urbanisme	Rémy CLOUET	11/01/2023
Les autorisations d'urbanisme	Rémy CLOUET	12/01/2023
Législation funéraire et gestion des cimetières	Elabor	25/01/2023
Le maire employeur	Déborah SCIOU	02/02/2023
La recherche de marges de manœuvre financières et fiscales	Rémy CLOUET	09/02/2023
La mise en place du budget et la Loi de finances 2023	Rémy CLOUET	02/03/2023
Le logement communal	Rémy CLOUET	06/04/2023
Animaux et végétaux	Nicolas MIRICA	15/05/2023
Les troubles de voisinage - 2 sessions	Nicolas MIRICA	31/05/2023 et 14/09/2023
Prévenir et gérer les conflits	Brigitte CAVAILLÉ	16/06/2023
Motiver son conseil municipal	Brigitte CAVAILLÉ	28/06/2023
Les pouvoirs de police du maire et des adjoints en matière de déchets et d'environnement - 2 sessions	Nicolas MIRICA	29/09/2023 et 19/10/2023
La gestion du temps - Mieux concilier sa vie d' élu, sa vie professionnelle et sa vie privée	Catherine FERIOLI	11/10/2023
Manager et communiquer entre élus et agents	Déborah SCIOU	28/11/2023

# 16

sessions de formations



# 203

élus formés



# Les formations et réunions d'information

## RÉUNIONS D'INFORMATION 2023

Thème	Intervenant	Date
La prise illégale d'intérêts et les autres infractions à la probité	HATPV	08/03/2023
Les prescriptions les plus courantes de l'Architecte des Bâtiments de France	ABF	28/03/2023
Comment mobiliser le Fonds vert ?	Aides-territoires	03/04/2023
Nuisances lumineuses : quelles conséquences pour l'éclairage public ?	GHM ECLATEC	12/04/2023
La Procureure de la République à la rencontre des Maires	Parquet	19/06/2023
La mutualisation des services	AMF et Mairie2000	13/11/2023
La méthanisation, une réponse aux enjeux énergétiques des territoires ?	GRDF	21/12/2023



# 7

réunions d'information

# 283

participants



# Les partenariats et conventions

# 05

L'Association des Maires entretient des relations partenariales avec les **acteurs institutionnels** comme la Préfecture, les institutions judiciaires, le Conseil départemental de Loir-et-Cher, le CAUE, l'Observatoire de l'économie et des territoires.

Elle poursuit ses partenariats privilégiés avec les **instances départementales de grands groupes ou également des structures plus locales**. Ces relations de confiance permettent à l'Association des Maires d'organiser des évènements exceptionnels, autant que de soutenir des actions ponctuelles.

En 2023, l'AM41 a également signé plusieurs conventions de partenariat.

## Exemples d'actions partenariales spécifiques :



L'AM41 poursuit son action aux côtés du Petit Gibus, magazine partenaire des maires depuis 1987 et édité en collaboration avec les associations départementales de maires.

Avec trois exemplaires thématiques édités par an, le Petit Gibus est un magazine citoyen, original, fédérateur, distribué par les maires dans les écoles à destination des enfants des classes élémentaires du cycle 3 (du CE1 au CM2).



# 6

communes sont  
abonnées au Petit Gibus



Grâce au soutien du plan France Relance, l'AM41 a conclu un partenariat avec IntraMuros afin de mettre gratuitement à disposition de ses adhérents un dispositif de communication privilégié pendant deux ans :

une application mobile permettant aux collectivités d'informer, d'alerter et de faire participer la population à la vie locale. Il a également été proposé à la Préfecture et au Groupement de gendarmerie départemental d'être des contributeurs privilégiés de cette application.

## Près de la moitié des communes et EPCI

bénéficient déjà de cette  
application



L'Association des maires remercie ses fidèles partenaires pour leur soutien fidèle lors des manifestations organisées pour les élus du département.

# MERCI



# Les temps forts de l'année 2023

# 06



## LE SALON DES MAIRES ET DES COLLECTIVITÉS

Le 4 mai 2023, le **Carrefour des Territoires**, organisé conjointement par l'Association des Maires de Loir-et-Cher, le CAUE 41 et l'Observatoire de l'Economie et des Territoires, s'est tenu sur le thème "*Territoires et Santé*". Organisé autour d'une série d'ateliers et d'une table ronde, cet évènement s'est attaché à explorer la santé sous toutes ses facettes et à analyser la manière dont les territoires peuvent se saisir des questions de santé. Lors de la table ronde consacrée à "la santé à l'épreuve des politiques publiques", sont intervenus Patrice DIOT, Doyen de la faculté de médecine ; Elisabeth DOINEAU, sénatrice, rapporteure générale de la commission des affaires sociales au Sénat ; Aurore GELY-PERNOT, maître de conférences à l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique ; Philippe GOUET, président du Conseil départemental de Loir-et-Cher.

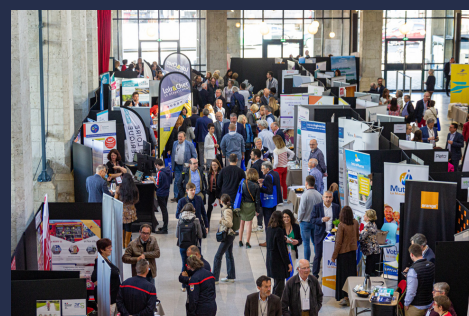


L'après-midi, l'AM41 a réuni l'ensemble des élus et institutionnels pour le **Congrès des Maires**. L'occasion de réfléchir sur les enjeux majeurs de ce mandat, sur l'évolution des territoires et les grands sujets de société. L'occasion également pour les élus de découvrir des initiatives locales portées par leurs collègues. La journée a été marquée par plusieurs interventions : Philippe GOUET, président du conseil départemental ; François PESNEAU, préfet de Loir-et-Cher ; Jean-Louis SANCHEZ, fondateur de l'Observatoire national de l'action sociale, sur le thème "Les maires au cœur de la République : la commune, lieu de réconciliation des contradictions dans une société en crise".

Cet évènement s'est achevé par un apéritif cocktail au château de la Vicomté à Blois.



près de 700  
participants



près de 75  
exposants

# Les temps forts de l'année 2023



## LE CONGRES NATIONAL DES MAIRES

Le 105ème Congrès des maires et des présidents d'intercommunalités de France s'est tenu du 21 au 23 novembre 2023 au parc des expositions de la Porte de Versailles à Paris.

Pendant ces trois jours, plus de vingt conférences, débats en plénière, forums thématiques ou points infos ont abordé les grands sujets d'actualité ou d'action des communes.

Au terme d'une première partie de mandat marquée par les nombreuses démissions d'élus, l'AMF a choisi de consacrer plusieurs rendez-vous au quotidien des maires et aux conditions d'exercice du mandat d'élus, notamment avec un forum intitulé "Crise de la vocation des élus, quelles solutions?".

Lors de ce congrès, Catherine LHÉRITIER, présidente de l'AM41, est intervenue à deux occasions auprès des maires de France :

- un débat sur le thème "Être élu local, les réalités d'un engagement toujours plus exigeant"
- un point info sur le thème "Conditions d'exercice du mandat, le parcours d'obstacles de l'accès aux droits sociaux (retraite, maladie...)"



Quelques moments conviviaux pour les élus de Loir-et-Cher

**une réception à l'hôtel Villeroy à l'invitation du Ministre Marc Fesneau**



**2 bus au départ de Blois**

**Une soirée conviviale rassemblant plus de 140 élus loir-et-chériens**

**un dîner au mythique restaurant Le Procopé**





Maires 41